

Le programme

17/04 au 28/04/2023

LUNDI 17 Avril MARDI 18 MERCREDI 19 JEUDI 20 VENDREDI 21

9h-12h Tournois (baby-foot, tennis de table...) *	9h-12h Jeu de rôle sur plateau : Inspecteur, gréffier, suspects.. Un jeu d'enquêtes déliantes	9h-12h Discussion autour du planning de l'été *	9h - 12h Parc d'attractions L'Ange Michel Prévoir un pique-nique 12/12.5/13/13.5 €	9h - 12h Réaliser un nuage de mots *
14h-18h Pâtisserie 3/3.5/4/4.5 € *	14h-18h Concours construction d'une cabane	14h - 18h Tournoi multisports aux Bizeuls		14h-18h Grands jeux en forêt : Le Roi Arthur, la légende d'Excalibur

LUNDI 24 Avril MARDI 25 MERCREDI 26 JEUDI 27 VENDREDI 28

9h - 18h Accrobranche Forêt Adrénaline Rennes Prévoir un pique-nique 15/15.5/16/16.5 €	9h-12h Origami *	9h - 12h Porte clef hibou en feutrine	9h-12h Customise un tee-shirt Apporter un tee-shirt uni *	9h-12h Déco panier de Pâques
	14h-18h Echange avec la R.Jacquelin (shooting photos)	14h-18h Danse pour la caméra Sur ta musique préférée, inventes une danse avec tes amis	14h-18h Initiation au hand avec le club d'Ernée et Tchouckball	14h-18h Accueil jeux au foyer

* Le Skate Park sera également ouvert sauf animations extérieures et suivant le protocole sanitaire

* Possibilité de venir au centre en accueil libre, lorsque que les activités prévues sur place ne vous intéressent pas..

Possibilité de pique - niquer aux Châtelets

Inscriptions uniquement aux Châtelets à partir du 5 avril (aucune inscription par internet)

NOM :

PRÉNOM :

TÉL :

Pour vous inscrire à une activité, il vous suffit de :

- Cocher le rond en haut à droite de l'activité à laquelle vous souhaitez participer.



Si le dossier n'est pas complet il ne sera pas pris en compte

Documents nécessaires pour l'inscription :

- l'adhésion au service : 5,75 € (valable du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023),
 - le planning avec les activités cochées
 - la nouvelle fiche sanitaire et vaccins
 - l'attestation responsabilité civile ou extrascolaire
- le coût des activités devra être réglé à l'inscription. Pour éviter toute erreur, les familles allocataires CAF ou MSA doivent impérativement indiquer sur les fiches sanitaires le montant de leur quotient familial.

Quotient Familial	Tarif Activités (TA)
< 750€	TA
De 750€ à 1000€	TA+ 0.50€
De 1001€ à 1250€	TA+ 1.00€
> 1250€ ou non connu	TA+ 1.50€